



Commune de Barberaz
Savoie



REGISTRE DES DELIBERATIONS

20 MARS 2024

EXTRAIT
du Registre des Délibérations
n° D 24-03-

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 073-217300292-20240320-D240309-DE

Le 20 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ

dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

25 Présents : A. BOIX-NEVEU - F. MAUDUIT - D. GODDARD - JP. COUDURIER – MN. GERFAUD-VALENTIN – JC. BERNARD – M. LE CHENE – P. DUPUIS – N. LAURENT – A. MAENNER – K. MAUVILLY-GRATON – J. PEROT - JM. PRINCE – Y. ROTA-BULO - B. MOLLARD – MN. PICHAT – S. SELLERI - N. PRIME – D. DUBONNET Y. FETAZ – G. MONGELLAZ - AN. THIEBAUD - B. DE RIVAZ – N. LAUMONNIER – P. MAULET

2 Excusés :

G. MUGNIERY donne pouvoir à JP. COUDURIER

JP TISSINIE donne pouvoir à J. PEROT

OBJET :

Modification des conditions tarifaires du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit avec le groupement Reylens/CNF Assurances A compter du 1^{er} janvier 2024

Monsieur Jean-Claude BERNARD a été désigné secrétaire de séance.

Le Maire expose au conseil municipal :

- que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a souscrit un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2022, avec le groupement conjoint Relyens / CNP Assurances,

- que par délibération du 3 mars 2021 la commune de Barberaz a adhéré au contrat d'assurance groupe précité et a approuvé la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe avec le Cdg73,

- que par lettre du 19 octobre 2023, le Cdg73, a informé *la commune de Barberaz* de l'augmentation des taux de cotisation demandée par l'assureur à compter du 1^{er} janvier 2024, en raison d'un rapport sinistre à primes défavorable,

- qu'une réunion s'est tenue le 9 novembre 2023 au cours de laquelle le courtier Relyens a exposé les raisons précises qui contraignent l'assureur à demander une hausse des taux de cotisation et a présenté les différentes options possibles, à savoir accepter les nouvelles conditions tarifaires ou aménager les garanties pour la couverture des risques statutaires ou à défaut, quitter le contrat groupe et souscrire librement un nouveau contrat.

VU le code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 alinéa 5,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu la délibération n° 103-2023 du conseil d'administration du Cdg73 en date du 19 décembre 2023, approuvant l'avenant n°2 au marché de service relatif à la prestation d'assurance des risques statutaires pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés au Cdg73 et pour lui-même, souscrit avec le groupement Relyens / CNP Assurances (2022-2025),

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

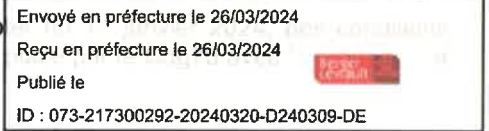
Le Maire,

Publié et transmis en
Préfecture le :

.../...

Monsieur le maire propose au conseil municipal la modification, à compter du 1^{er} janvier 2024, de l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Cdg73 avec le groupement Relyens / CNP Assurances, selon les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2022)
Régime du contrat : capitalisation
Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois.



- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés

Taux de remboursement des indemnités journalières : 100%

- Décès : 0,26 %
- Accident Travail - Frais médicaux – Indemnités Journalières - Maladie professionnelle avec franchise de 15 jours par arrêt : 6,75 %
- Longue Maladie / Longue durée : 1,78 %
- Maternité - Paternité : 0,36 %
- Maladie ordinaire avec franchise de 10 jours par arrêt : 2,82 %
- Taux à compter du 1^{er} janvier 2024 : 11,97 % de la masse salariale assurée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la modification, à compter du 1^{er} janvier 2024, des conditions d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Cdg73 avec le groupement Relyens / CNP Assurances, selon les caractéristiques ci-dessus
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet.**
- **IMPUTE ET INSCRIT les crédits nécessaires au budget.**

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude BERNARD

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Arthur BOIX--NEVEU

Le 20 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ

dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

25 Présents : A. BOIX-NEVEU - F. MAUDUIT - D. GODDARD - JP. COUDURIER – MN. GERFAUD-VALENTIN – JC. BERNARD – M. LE CHENE – P. DUPUIS – N. LAURENT – A. MAENNER – K. MAUVILLY-GRATON – J. PEROT - JM. PRINCE – Y. ROTA-BULO - B. MOLLARD – MN. PICHAT – S. SELLERI - N. PRIME – D. DUBONNET Y. FETAZ – G. MONGELLAZ - AN. THIEBAUD - B. DE RIVAZ – N. LAUMONNIER – P. MAULET

2 Excusés :

G. MUGNIERY donne pouvoir à JP. COUDURIER

JP TISSINIE donne pouvoir à J. PEROT

OBJET :

**Tableau des emplois
Création et suppression
de postes**

En exercice 27

Présents : 25

Excusés 2

Absents : 0

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Maire,

Publié et transmis en
Préfecture le :

Monsieur Jean-Claude BERNARD a été désigné secrétaire de séance.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin d'adapter le besoin de service public ;

POLE TECHNIQUE – URBANISME ET CADRE DE VIE

- Service Technique

Suite au départ par voie de mutation du responsable des services techniques, il est nécessaire de modifier le support de poste pour l'arrivée du prochain agent à compter du 11/03/2024.

Suppression du poste suivant :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	Grades	Catégorie	ETP	TEMPS DE TRAVAIL HEDBO	N° poste	Poste
Technique	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise principal	C	1	Temps complet	MAIT_P_1	Responsable des services techniques

Et la création du poste permanent suivant :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	Grades	Catégorie	ETP	TEMPS DE TRAVAIL HEDBO	N° poste	Poste
Technique	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise	C	1	Temps complet	MAIT_2	Responsable des services techniques

.../...

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 073-217300292-20240320-D240310-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **SUPPRIME l'emploi permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 11/03/2024,**
- **CREE l'emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 11/03/2024,**
- **IMPUTE ET INSCRIT les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget principal de la commune.**

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude BERNARD



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Arthur BOIX-NEVEU



EXTRAIT
du Registre des Délibérations
n° D 24-03-1

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 073-217300292-20240320-D240311-DE

Le 20 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ

dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

25 Présents : A. BOIX-NEVEU - F. MAUDUIT - D. GODDARD - JP. COUDURIER – MN. GERFAUD-VALENTIN – JC. BERNARD – M. LE CHENE – P. DUPUIS – N. LAURENT – A. MAENNER – K. MAUVILLY-GRATON – J. PEROT - JM. PRINCE – Y. ROTA-BULO - B. MOLLARD – MN. PICHAT – S. SELLERI - N. PRIME – D. DUBONNET Y. FETAZ – G. MONGELLAZ - AN. THIEBAUD - B. DE RIVAZ – N. LAUMONNIER – P. MAULET

2 Excusés :

G. MUGNIERY donne pouvoir à JP. COUDURIER

JP TISSINIE donne pouvoir à J. PEROT

OBJET :

**Bilan des acquisitions
et cessions foncières
2023**

Monsieur Jean-Claude Bernard a été désigné secrétaire de séance.

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bilan des acquisitions et des cessions opérées par les communes de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan des acquisitions et des cessions est annexé au compte administratif de la commune.

Le bilan des cessions et des acquisitions pour l'année 2023 s'établit comme suit :

En exercice 27

Présents : 25

Excusés 2

Bilan des acquisitions réalisées en 2023 :

Absents : 0

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Date délibération	Vendeur	Date de l'acte	Acquéreur	Section et n° parcelle	Lieu	Surface en m2	Objet	Prix
28/06/2023 et décision 2023-41 du 26/09/2023	M. Alain PISTRIN et Mme BOUQUET Ghislaine	22/12/2023	Commune	C 187	Galerie de la Chartreuse	47.17	Local commercial	77000
16/07/2018	EPFL	29/12/2023	Commune	B 588	52, route d'Aprémont	2440	Fin de portage Foyer La Galoppaz	460 323.66

Le Maire,

Bilan des cessions réalisées en 2023 : Etat néant

Publié et transmis en
Préfecture le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **PREND** acte du bilan des acquisitions foncières 2023 ;
- **VALIDE** le bilan des cessions et acquisitions foncières 2023.

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude BERNARD



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Arthur BOIX-NEVEU

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
de
SAVOIE

ARRONDISSEMENT
de
CHAMBERY

CANTON
de
LA RAVOIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations
n° D 24-03-TZ

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 073-217300292-20240320-D240312-DE

Le 20 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ

dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

25 Présents : A. BOIX-NEVEU - F. MAUDUIT - D. GODDARD - JP. COUDURIER – MN. GERFAUD-VALENTIN – JC. BERNARD – M. LE CHENE – P. DUPUIS – N. LAURENT – A. MAENNER – K. MAUVILLY-GRATON – J. PEROT - JM. PRINCE – Y. ROTA-BULO - B. MOLLARD – MN. PICHAT – S. SELLERI - N. PRIME – D. DUBONNET Y. FETAZ – G. MONGELLAZ - AN. THIEBAUD - B. DE RIVAZ – N. LAUMONNIER – P. MAULET

2 Excusés :

G. MUGNIERY donne pouvoir à JP. COUDURIER

JP TISSINIE donne pouvoir à J. PEROT

Monsieur Jean-Claude Bernard a été désigné secrétaire de séance.

OBJET :

**Approbation du compte
de gestion 2023 au
budget principal**

En exercice 27

Présents : 25

Excusés 2

Absents : 0

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2121-31,

VU la commission des finances du 7 mars 2024,

Monsieur Princé rappel au conseil municipal que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Maire, **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

• **APPROUVE le compte de gestion du Budget principal du trésorier municipal pour l'exercice 2023.**

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Publié et transmis en
Préfecture le :


Le secrétaire de séance,
Jean -Claude BERNARD



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Arthur BOIX-NEVEU



Le 20 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ

dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

25 Présents : A. BOIX-NEVEU - F. MAUDUIT - D. GODDARD - JP. COUDURIER – MN. GERFAUD-VALENTIN – JC. BERNARD – M. LE CHENE – P. DUPUIS – N. LAURENT – A. MAENNER – K. MAUVILLY-GRATON – J. PEROT - JM. PRINCE – Y. ROTA-BULO - B. MOLLARD – MN. PICHAT – S. SELLERI - N. PRIME – D. DUBONNET Y. FETAZ – G. MONGELLAZ - AN. THIEBAUD - B. DE RIVAZ – N. LAUMONNIER – P. MAULET

2 Excusés :

G. MUGNIERY donne pouvoir à JP. COUDURIER

JP TISSINIE donne pouvoir à J. PEROT

OBJET :
**Vote du compte
administratif 2023 au
budget principal**

Monsieur Jean-Claude BERNARD a été désigné secrétaire de séance.

En exercice 27
Présents . 25

Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'instruction comptable M57,

VU la commission des finances du 7 Mars 2024,

VU le compte de gestion transmis par le Service de Gestion Comptable de Chambéry.

Excusés 2

Monsieur Princé expose au conseil municipal que les recettes et les dépenses des collectivités, prévues en année N au budget sont retracées dans deux documents de synthèse en année N+1 : le compte administratif (arrêté des comptes de l'ordonnateur, c'est-à-dire du maire) et le compte de gestion (arrêté des comptes du comptable c'est-à-dire le Receveur Public du Trésor).

Absents : 0

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Le compte administratif compare les prévisions et les réalisations de l'exercice budgétaire antérieur du 1er janvier au 31 décembre.

Il se présente sous une forme identique à celle du budget prévisionnel.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent après réception du compte de gestion.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le compte administratif est présenté par l'ordonnateur. Celui-ci peut assister à la discussion mais il doit impérativement quitter la salle au moment du vote.

Le code général des collectivités territoriales impose au conseil municipal de voter le compte administratif au plus tard le 30 juin de l'année n+1

Le Maire,

Le compte administratif 2023 du Budget principal s'établit ainsi :

Publié et transmis en
Préfecture le :

Fonctionnement 2023

Dépenses : 4 842 392,21 €

Recettes : 5 510 746,03 €

Excédent de clôture : 668 353,82 €

Investissement 2023

Dépenses : 2 413 021,81 €

Recettes : 2 075 650,28 €

Excédent de clôture : -337 371,53 €

Restes à réaliser 2023

Dépenses : 524 633,14 €
 Recettes :

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 073-217300292-20240320-D240313-DE

Chapitre	Prévu	Liquidé	% liquidé
Fonctionnement - Dépense	5 938 082,15 €	4 842 392,21 €	82%
011 - Charges à caractère général	1 268 842,00 €	1 243 324,93 €	98%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 590 000,00 €	2 566 676,56 €	99%
014 - Atténuations de produits	61 200,00 €	58 606,25 €	96%
023 - Virement à la section d'investissement	927 651,15 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	230 000,00 €	233 358,79 €	101%
65 - Autres charges de gestion courante	690 639,00 €	682 042,84 €	99%
66 - Charges financières	59 250,00 €	58 382,84 €	99%
67 - Charges spécifiques	2 500,00 €	- €	
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	108 000,00 €	- €	
Fonctionnement - Recette	5 940 256,08 €	5 510 746,03 €	93%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	765 643,08 €		
013 - Atténuations de charges	15 000,00 €	36 833,92 €	246%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	345 863,00 €	345 863,00 €	100%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	576 050,00 €	530 713,36 €	92%
73 - Impôts et taxes	168 102,00 €	168 102,00 €	100%
731 - Fiscalité locale	3 244 898,00 €	3 394 442,54 €	105%
74 - Dotations et participations	533 300,00 €	651 275,51 €	122%
75 - Autres produits de gestion courante	291 400,00 €	378 633,03 €	130%
76 - Produits financiers	- €	19,80 €	
77 - Produits spécifiques	- €	4 862,87 €	

Chapitre	Prévu	Liquidé	% liquidé
Investissement - Dépense	5 153 231,89 €	2 413 021,81 €	47%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	345 863,00 €	345 863,00 €	100%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	230 000,00 €	229 761,68 €	100%
20 - Immobilisations incorporelles	108 958,90 €	122 440,13 €	112%
204 - Subventions d'équipement versées	35 000,00 €	13 963,24 €	40%
21 - Immobilisations corporelles	4 001 050,42 €	1 088 267,77 €	27%
23 - Immobilisations en cours	3 510,00 €	183 876,42 €	5239%
27 - Autres immobilisations financières	428 849,57 €	428 849,57 €	100%
Investissement - Recette	5 187 970,57 €	2 075 650,28 €	40%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 836 969,42 €		
021 - Virement de la section de fonctionnement	927 651,15 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	230 000,00 €	233 358,79 €	101%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 575 000,00 €	1 727 959,83 €	110%
13 - Subventions d'investissement	618 350,00 €	110 297,66 €	18%
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	800,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	- €	3 234,00 €	

Restes à réaliser

- Dépenses : 524 633,14 €
- Recettes : 0,00 €

Exécution du Budget

II - PRESENTATION GENERALE		II	
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET		A	
	DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	A	D	5 510 746,03
	B	H	2 075 650,28
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	C	I	765 643,08
	D	J	1 836 968,42
	= A+B+C+D	= G+H+I+J	10 189 008,81
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)			
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	E	K	0,00
	F	L	0,00
	= E+F	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE			
	= A+C+E	= G+I+K	6 276 399,11
	= B+D+F	= H+J+L	3 912 619,70
	= A+B+C+D+E+F	= G+H+I+J+K+L	10 189 008,81

Hors de la présence de M. Arthur BOIX-NEVEU, Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés.

- APPROUVE le compte administratif du budget principal 2023.

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude BERNARD

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Arthur BOIX-NEVEU



Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le
ID : 073-217300292-20240320-D240313-DE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations
n° D 24-03-14

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 073-217300292-20240320-D240314-DE

Le 20 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ

dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

25 Présents : A. BOIX-NEVEU - F. MAUDUIT - D. GODDARD - JP. COUDURIER – MN. GERFAUD-VALENTIN – JC. BERNARD – M. LE CHENE – P. DUPUIS – N. LAURENT – A. MAENNER – K. MAUVILLY-GRATON – J. PEROT - JM. PRINCE – Y. ROTA-BULO - B. MOLLARD – MN. PICHAT – S. SELLERI - N. PRIME – D. DUBONNET Y. FETAZ – G. MONGELLAZ - AN. THIEBAUD - B. DE RIVAZ – N. LAUMONNIER – P. MAULET

2 Excusés :

G. MUGNIERY donne pouvoir à JP. COUDURIER

JP TISSINIE donne pouvoir à J. PEROT

OBJET :
Affectation du résultat
2023 au budget primitif
2024

Monsieur Jean-Claude BERNARD a été désigné secrétaire de séance.

En exercice 27
Présents : 25
Excusés 2
Absents : 0

VU le code général des collectivités territoriale et notamment ses articles L.2121-29, L.2311- et R.2311-13

VU les résultats Restes à réaliser,

VU l'instruction comptable M57,

VU la commission des finances du 7 mars 2024,

Monsieur Princé informe le conseil municipal que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif.

Les résultats de l'exercice 2023 peuvent se résumer ainsi.

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Maire,

Publié et transmis en
Préfecture le :

I. Détermination du Résultat de l'exercice 2023

		Dépenses	Recettes	solde
Fonctionnement	Résultat exercice 2023	4 842 392,21 €	5 510 746,03 €	668 353,82 €
	solde antérieur		765 643,08 €	765 643,08 €
	Résultat comptable consolidé (1)			1 433 996,90 €

II. Détermination du Besoin de Financement de la section de d'investissement

Investissement	Résultat exercice 2023	2 413 021,81 €	2 075 650,28 €	- 337 371,53 €
	solde antérieur		1 836 969,42 €	1 836 969,42 €
	Excedent d'investissement cumulé (2)			1 499 597,89 €

RAR	Fonct		
	Invest		524 633,14 €

Excedent de Financement de la section de d'investissement 974 964,75 €

III. Détermination du solde global de clôture

Solde global de clôture (fonds de roulement) - 1+2 2 933 594,79 €

III. Affectation du Résultat cumulé 2023

Affectation du résultat consolidé 2023	1 433 996,90 €
Besoin de financement de la section d'investissement	
excedent antérieur reporté C/002 (RF)	1 433 996,90 €
excedent de fonctionnement capitalisé C/1068 (RI)	

Il est proposé d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement sur la section de fonctionnement au compte 002.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **CONSTATE les résultats de l'exercice tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;**
- **CONSTATE l'absence de besoin de financement de la section d'investissement après prise en compte des restes à réaliser.**
- **AFFECTE la totalité du résultat de la section de fonctionnement 1 433 996.90 € en section de fonctionnement sur le compte 002 (excédent antérieur reporté)**
- **INSCRIT l'ensemble des crédits, ainsi que le détail des restes à réaliser au budget primitif 2024 et de confirmer cette affectation après le vote du compte administratif.**

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude BERNARD



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Arthur BOIX-NEVEU



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
de
SAVOIE

ARRONDISSEMENT
de
CHAMBERY

CANTON
de
LA RAVOIRE

OBJET :
**Vote du budget primitif
2024**

En exercice	27
Présents :	25
Excusés	2
Absents :	0

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Maire,

Publié et transmis en
Préfecture le :

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 073-217300292-20240320-D240315-DE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal n° D 24-03-15

Le 20 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

25 Présents : A. BOIX-NEVEU - F. MAUDUIT - D. GODDARD - JP. COUDURIER - MN. GERFAUD-VALENTIN - JC. BERNARD - M. LE CHENE - P. DUPUIS - N. LAURENT - A. MAENNER - K. MAUVILLY-GRATON - J. PEROT - JM. PRINCE - Y. ROTA-BULO - B. MOLLARD - MN. PICHAT - S. SELLERI - N. PRIME - D. DUBONNET Y. FETAZ - G. MONGELLAZ - AN. THIEBAUD - B. DE RIVAZ - N. LAUMONNIER - P. MAULET

2 Excusés :

G. MUGNIERY donne pouvoir à JP. COUDURIER
JP TISSINIE donne pouvoir à J. PEROT

Monsieur Jean-Claude BERNARD a été désigné secrétaire de séance.

*VU le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 et L.2343-2
Vu la délibération du 14 février 2024 portant examen du rapport d'orientation budgétaire 2024,
Vu la délibération du présent conseil relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023,
Vu les documents budgétaires transmis à l'ensemble des conseillers.
VU les commissions des finances des 05 février et 07 mars 2024,*

Monsieur Princé informe le conseil municipal que le projet de budget primitif 2024 s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires débattues et présentées lors du conseil municipal du 14 février 2024 (débat d'orientations budgétaires).

Ce budget est construit en application de la norme budgétaire M 57.

Le budget principal est présenté en équilibre pour sa section de fonctionnement et en suréquilibre pour sa section d'investissement.

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement prévues, en 2023, s'élève à : 4 345 822 €

.../...

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 073-217300292-20240320-D240315-DE



	Postes de dépenses de fonctionnement	Montant €
CHAPITRE 011	CHARGES COURANTES	1 072 927.00 €
CHAPITRE 012	CHARGES DE PERSONNEL	2 764 150,00 €
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	330 765,00 €
CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIERES	128 000,00 €
CHAPITRE 014	ATTENUATION DE PRODUITS	47 480,00 €
CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500,00 €
CHAPITRE 68	Dotations aux provisions pour risques et charges	-
TOTAL DEPENSES REELLES		4 345 822.00 €

⇒ **TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE : 4 345 822. 00 €**

023	Virement à la section d'investissement	1 669 612.90 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	250 000.00 €

⇒ **TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE : 6 265 434.90 €.**

Le montant des recettes réelles de fonctionnement prévues, en 2024, s'élève à : 4 831 438.00 €

	Poste des recettes de fonctionnement	Montant €
CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	435 330,00 €
CHAPITRE 73	IMPOTS ET TAXES	3 608 728,00 €
CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	536 880,00 €
CHAPITRE 75	REVENUS DES IMMEUBLES	215 500,00 €
CHAPITRE 013	ATTENUATIONS DE CHARGES	35 000,00 €
RECETTES DE GESTION DE SERVICES		4 831 438.00 €

TOTAL DES RECETTES 4 831 438.00 €		
CHAPITRE 76	PRODUITS FINANCIERS	0 €
CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €
CHAPITRE 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0 €
75888	Autres produits de gestion courante	0 €

⇒ **TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE : 4 831 438.00 €**

⇒ **RESULTAT REPORTE 002 : 1 433 996.90 €**

⇒ **TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULE : 6 265 434.90 €**

Le montant des dépenses réelles d'investissement prévues, en 2024, s'élève à : 6 672 276.00 €

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 073-217300292-20240320-D240315-DE

- Emprunts et dettes assimilées : 296 000.00 €
- Autres immobilisations financières : 9 600.00 €
- Dépenses d'équipement : 6 366 676.00 €

⇒ **TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 6 672 276.00 €**

- 040 : opération d'ordre de transfert entre sections : 0 €
- Reste à réaliser : 524 633.14 € (cf. tableau ci-dessous)

⇒ **TOTAL DES DEPENSES RELLES DE L'EXERCICE : 7 196 909,14 €**

Etat des Restes à réaliser en Investissement - En Dépenses

TIERS	Objet	Compte	Reste Engagé
ASSIER-BILLARD	VENTE EPFL / COMMUNE DE BARBERAZ (bâtiment La Galoppaz)	21318	461 323,66 €
Total de la sélection - opération 202301			461 323,66 €
SAVOIE PUB	PANNEAU DE CIRCULATION QUARTIER DE LA MADELEINE	21318	162,00 €
VIA CONCEPT	PANNEAU POUR CONSEIL DE QUARTIER MADELEINE	2151	280,80 €
LOCA SELF	TONDEUSE AVEC BATTERIE	215738	796,11 €
LOGITUD	ACHAT D'UN APPAREIL DE GESTION DE VERBALISATION ELECTRONIQUE	21838	1 332,00 €
VIA CONCEPT	BALISES POUR CONSEIL DE QUARTIER	21318	210,00 €
SECURITH GROUP	ECLAIRAGE SPORTIF	21314	8 472,00 €
COSEEC	FILET PARE BALLON	2188	8 580,00 €
VIA CONCEPT	PANNEAU RENFORCE AVEC MAT ET COLLIER	2188	2 950,80 €
SAMSE	BOITE A LETTRES POUR BOITE A LIVRES	2188	259,00 €
BEE SARL	TIRAGE DE CABLE BATIMENT PRINCIPAL JUSQU'AU SITE CHANTAL MAUDUIT	21838	576,00 €
Total de la sélection - opération 202302			23 618,71 €
AB CONSEIL EXPE	DIAGNOSTIC CAMIANTE MAISON DU STADE	2313	372,00 €
MAGNIN RENOVATI	CHANTIER AU RESTAURANT ET APPARTEMENT CONCORDE	21318	5 027,72 €
Total de la sélection - opération 202306			5 399,72 €
BRINS D'HERBE	ETUDE URBANISME - DIAGNOSTIC ARBORICOLE	2051	1 642,18 €
Total de la sélection - opération 202308			1 642,18 €
VIRAGES	PACK DE DEMARRAGE - MARQUAGE PEINTURE	2151	15 804,00 €
Total de la sélection - opération 202310			15 804,00 €
AUXGEO	F2021A004 BORNAGE PARCELLES G193-753 "LE TREMBLAY"	2112	3 007,20 €
Total de la sélection - opération /15			3 007,20 €
ALU CONCEPT HAB	F2021A027 EXTENTION ET RENOVATION CLUB HOUSE TENNIS LOT 3	21318	41,10 €
Total de la sélection - opération /51			41,10 €
M2TP	F2021A014 2019-06 MARCHE TRAVAUX DALLES GAL DE LA CHARTREUSE	2151	11 231,80 €
AXIALIS	F2021A014 SOUS TRAITANT MAPA GALERIE DE LA CHARTREUSE	2151	1 140,20 €
MMO	F2021A014 MOE TRAVAUX GALERIE DE LA CHARTREUSE	2151	1 424,57 €
Total de la sélection - opération /64			13 796,57 €
Total de la sélection - totalité des opérations en RAR			524 633,14 €

Étiquettes de lignes	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
BATIMENTS ET PATRIMOINE	90 752,00 €	105 078,90 €	198 505,00 €	21 500,00 €	238 960,00 €	340 420,00 €
EAU AIR CLIMAT			8 178,00 €	40 000,00 €	41 000,00 €	16 000,00 €
EQUIPEMENTS	276 682,60 €	416 850,03 €	103 475,00 €	368 000,00 €	120 400,00 €	80 400,00 €
GROUPES SCOLAIRES	197 061,00 €	740 525,30 €	16 641,00 €	5 000,00 €	32 000,00 €	159 000,00 €
MOBILITES DOUTES	6 200,00 €	18 726,00 €	5 730,00 €	11 500,00 €	340 500,00 €	188 000,00 €
OPERATION ALBANINE	44 687,00 €	86 960,00 €	420 810,00 €	3 871 676,00 €	1 923 000,00 €	
RENOVATION ENERGETIQUE	21 256,00 €	70 741,31 €	266 725,00 €	1 450 000,00 €	596 000,00 €	545 400,00 €
TIERS LIEU	3 726,00 €			60 000,00 €		100 000,00 €
URBANISME&FONCIER	53 978,00 €	84 097,20 €	944 139,24 €	75 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
VEGETALISATION MARAICHAGE ET JARDINS PARTAGES	36 242,00 €	93 363,00 €	25 105,01 €	5 000,00 €	114 000,00 €	63 000,00 €
VOIRIE, AMENAGEMENTS URBAINS	52 722,00 €	155 939,59 €	83 631,46 €	459 000,00 €	279 900,00 €	644 900,00 €
Total général	783 366,60 €	1 727 281,33 €	3 072 939,71 €	6 366 676,00 €	3 720 760,00 €	2 172 120,00 €

Le montant des recettes réelles d'investissement prévues, en 2024, s'élève à : **4 828 556,00 €**

- total des recettes d'équipement : 448 556,00 €
 - dotations, fonds divers et réserves : 4 380 000,00 € dont 4 068 000 € d'emprunts.

⇒ **TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 4 828 556,00 €**

- virement de la section de fonctionnement : 1 669 612,90 €
 - opération d'ordre de transfert entre sections : 250 000,00 €

⇒ **TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE : 6 748 168,90 €**

- Reste à réaliser : 0 €
 - Report 001 : 1 499 567,89 €

⇒ **TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES : 8 247 766,79 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 voix contre (Y. FETAZ, A.C THIEBAUD, D. DUBONNET, B. DE RIVAZ, G. MONGELLAZ) :

- **APPROUVE le budget primitif 2024 de la Commune détaillé en pièces jointes.**

Le secrétaire de séance,
 Jean-Claude BERNARD

Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire,
 Arthur BOIX-NEVEU



Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 073-217300292-20240320-D240315-DE

Compte budgétaire	Libellé	CA 2021 M14	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Commentaire CA 2023	Commentaire BP 2024
CHARGES COURANTES									
6042	Achats prestations de services	88 388,28 €	88 797,76 €	117 500,00 €	181 917,67 €	175 000,00 €	175 000,00 €		Canine = déc 2023 + jan à déc 2024 (rattachement) Crèche : décalé - pas réalisé en 2024
60611	Eau et assainissement	17 556,28 €	22 043,17 €	25 000,00 €	9 851,89 €	25 000,00 €	25 000,00 €	2022 rappel d'eau de 2021	
60612	Energie et électricité	148 238,73 €	134 003,10 €	285 550,00 €	287 522,80 €	166 645,00 €	166 645,00 €		EDF x2 / Gaz mainfrnu / Passage aux pellets au FHC & maison Stede (-121 k€)
60618	Fournitures non stockables - Autres				346,79 €				
60621	Fournitures								
60621	Combustibles								
60622	Carburants	11 808,35 €	9 878,21 €	11 000,00 €	8 896,51 €	12 360,00 €	12 360,00 €	baissa corso en 2023 car moins d'agents	
60623	Alimentation	1 045,61 €	4 600,63 €	4 000,00 €	5 038,99 €	8 350,00 €	8 350,00 €		Crèche : repas de départage, alimentaire pour activité cuisine
60624	Produits de traitement	465,21 €	492,63 €	600,00 €	406,15 €	600,00 €	600,00 €		Crèche Pharmacie
60628	Autres fournitures non stockées	4 578,60 €	2 752,36 €	4 200,00 €	20 745,59 €	5 780,00 €	5 780,00 €		Super u, fournitures, papeterie + couches pour la crèche à partir de sept (84 jours) à 0,14 € approx à 3000€
60631	Fournitures d'entretien	19 475,28 €	24 344,12 €	22 000,00 €	22 788,44 €	16 769,00 €	16 769,00 €		porte trappeau / Crèche : serviette, draps, textile etc. commande 2 lots dans l'année / Perige : equip netiau
60632	Fournitures de petits équipements	27 800,49 €	21 381,99 €	20 000,00 €	33 593,09 €	18 030,00 €	18 030,00 €		
60633	Fournitures de voirie	2 328,47 €	2 022,59 €	5 000,00 €	1 141,69 €	3 450,00 €	3 450,00 €		
60636	Vêtements de travail	3 630,40 €	4 768,33 €	3 500,00 €	5 083,04 €	5 000,00 €	5 000,00 €		
6064	Fournitures administratives	3 727,33 €	5 579,21 €	2 500,00 €	3 762,73 €	7 585,00 €	7 585,00 €		dont papier écrites = 2100€ et papier Mainfr :1700€
6065	Livres, disques, cassettes	- €	118,64 €	250,00 €	- €	- €	- €		
60668	Fournitures non stockées - Autres produits pharmaceutiques				48,75 €				
6067	Fournitures scolaires	28 176,00 €	27 668,69 €	25 500,00 €	21 803,99 €	23 400,00 €	23 400,00 €		484 élèves x 48 €
6068	Autres fournitures	4 919,99 €	897,02 €	1 000,00 €	10 052,90 €	560,00 €	560,00 €		crèche : fourniture d'activités
611	Contrats de prestations de services			2 000,00 €	2 638,50 €	- €	- €		
6132	Locations immobilières	473,78 €	338,94 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	Peak Immo en 2023	
61351	Localions matériel roulant		596,29 €	500,00 €	782,88 €	1 125,00 €	1 125,00 €		4 mois logement à 600 € des résidents MdS en 2024
61358	Autres Localions mobilières	4 705,14 €	13 345,08 €	13 000,00 €	16 253,68 €	17 520,00 €	17 520,00 €		Cossec 8400 € + borne Citeos marché Niol 300 € + nacelle 500 € + fourneau Ineos 475 + bennes déchet vert 775 €
614	Charges locatives et de copropriété	7 743,26 €	4 509,40 €	12 000,00 €	4 989,40 €	8 500,00 €	8 500,00 €		OPAC Les Roseux - Pautrat Gai Charreuse / Peak Immo
61521	Entretien de terrain	17 181,81 €	31 064,36 €	30 000,00 €	37 322,81 €	25 000,00 €	25 000,00 €	Entretien cours de tennis (7,4k€) et cossec (10,6k€)	
615221	Entretien de bâtiments publics	67 054,92 €	41 482,43 €	40 000,00 €	63 189,69 €	37 530,00 €	37 530,00 €	Entretien VMC (11k€) dont Entretien VMC	
615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments				7 664,95 €				
615231	Entretien des voiries	25 612,64 €	21 453,95 €	25 000,00 €	14 392,32 €	20 000,00 €	20 000,00 €		
615232	Entretien des réseaux	15 200,84 €	15 103,65 €	23 000,00 €	22 744,97 €	25 000,00 €	25 000,00 €		
61524	Entretien bois et forêt		1 740,00 €	- €	860,00 €	- €	- €		
61551	Entretien du matériel roulant	10 175,13 €	10 753,24 €	15 000,00 €	13 609,04 €	8 600,00 €	8 600,00 €	8 k€ de réparation master	



Compte budgétaire	Libellés	CA 2021 M14	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Comptes CA 2023	Comptes BP 2024
61558	Entretien autres biens mobiliers	8 671,35 €	11 272,29 €	3 500,00 €	17 849,90 €	2 550,00 €	8,3 k€ de réparation four Albanac	
6156	Maintenance	83 895,94 €	71 834,82 €	85 000,00 €	124 213,59 €	89 280,00 €		
6161	Primes d'assurance - Multirisques	17 377,85 €	28 880,04 €	30 000,00 €	365,97 €	39 304,00 €	facture du 2/01/24	
6162	Assurance obligatoire dimanche		573,35 €	- €	- €	- €		
6168	Autre prime assurance		402,20 €	- €	31 732,34 €	- €	aurait dû être au 6161 en 2023	
617	Etudes et recherches					20 000,00 €	diag entretien + études absentéisme	
6182	Documentation générale et technique	1 634,37 €	1 413,19 €	1 600,00 €	5 036,71 €	1 055,00 €	3 k€ de publication de marché en 2023	
6184	Versements à des organismes de formation	7 784,50 €	8 658,00 €	10 000,00 €	4 268,50 €	7 200,00 €	Permis E remorque pour 1 agent + Cascs nacelle pour 1 agent / Elus = Cedis / Agate formation élection	
6185	Frais de colloques et séminaires				4 894,50 €	1 050,00 €	Congrès des maires + Université de printemps + APVF dont action QVT (5000 €)	
6188	Autres frais divers	28 291,22 €	12 513,83 €	17 000,00 €	32 333,25 €	21 855,00 €		
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	110,00 €	- €	- €	- €	- €		
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux			48 988,00 €	688,47 €	1 000,00 €	visite médicale	
62268	Autres honoraires, conseils	- €	- €	- €	1 248,88 €	41 500,00 €	frais de portage EPFL Galopaz	
6227	Frais d'actes et de contentieux	9 326,70 €	- €	- €	303,25 €	- €		
6228	Rémunération d'intermédiaire et honoraires divers	23 256,24 €	7 968,77 €	10 000,00 €	25 862,74 €	5 470,00 €	Supervision Mr Bouillaud - Fêtes - Animations - Projets	
6231	Annuités et frais d'inscription	2 415,39 €	2 282,00 €	2 500,00 €	1 570,33 €	2 625,00 €		
6232	Fêtes et cérémonies	26 682,10 €	52 169,63 €	56 000,00 €	66 518,25 €	54 200,00 €	achat des billets paralympique (12,9 k€)	
6233	Foires et expositions				37,50 €			
6234	Réceptions		1 638,93 €		819,80 €			
6236	Catalogues et imprimés et publications	4 204,80 €	- €	5 000,00 €	5 395,70 €	5 400,00 €	impression Barbezat infos 2 par an + impression carto de vœux + flyers divers 2 pages RV (impression en mairie)	
6238	Publicité et communication - Divers	54,92 €	3 383,80 €	- €	169,60 €	- €		
6245	Transports de personnes extérieurs à la collectivité				482,00 €			
6247	Transports collectifs du personnel				280,00 €			
6248	Transports de biens et transports collatéraux							
6251	Voyages, déplacement, Missions	122,50 €	- €	3 000,00 €	- €	30 000,00 €	JO paralympiques (transport et repas soir) pour sociaux et membres du CMJ collégiens	
6251	Frais d'affranchissement	7 945,00 €	- €	500,00 €	4 074,43 €	2 584,00 €		
6252	Frais de télécommunication	10 312,83 €	10 831,81 €	8 200,00 €	10 578,75 €	8 050,00 €		
627	Services bancaires	2 208,31 €	9 975,77 €	11 000,00 €	13 358,57 €	11 000,00 €		
6281	Concours divers (collaborations...)	13 771,12 €	2 560,33 €	600,00 €	404,64 €	830,00 €		
6282	Frais de gardiennage (église)	152,45 €	9 886,28 €	8 000,00 €	10 906,12 €	1 050,00 €		
6283	Nettoyage de locaux	85 134,00 €	59 908,21 €	60 000,00 €	41 446,19 €	48 100,00 €		
62876	Remboursement au GFF de collatnement (grand chambéry urbs+RGPD)	18 246,00 €	21 480,00 €	20 000,00 €	16 888,00 €	20 000,00 €	RGPD + PART FORFAITAIRE DP-CU-LD-PC 2023	
6288	Autres services extérieurs	11 400,00 €	166,00 €	5 000,00 €	1 655,30 €	2 000,00 €	GUSO (Guichet Unique spectacle)	
63512	Taxes foncières	14 012,00 €	12 878,00 €	15 000,00 €	16 820,00 €	15 000,00 €		
6355	Taxes et impôts sur les véhicules				391,76 €			
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (redevance OM grand chambéry)	11 807,11 €	- €	12 000,00 €	1 422,85 €	12 360,00 €	OM Grand Chambéry	
	TOTAL CHAPITRE 011	895 202,85 €	824 691,00 €	1 100 996,00 €	1 243 324,93 €	1 072 827,00 €		

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le



ID : 073-217300292-20240320-D240315-DE

Compte budgétaire	Libellé	CA 2021 M14	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Commentaire CA 2023	Commentaire BP 2024
CHARGES DE PERSONNEL								
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement				112,44 €			
6218	Personnel extérieur au service	38 207,57 €	8 193,66 €	27 000,00 €	30 146,98 €			
6331	Versement de transport	18 688,55 €	20 396,51 €	21 000,00 €	25 381,80 €			hausse Grand Chambéry du versement transport
6332	Cotisation FNAL	5 220,23 €	5 713,68 €	5 700,00 €	7 167,98 €			
6336	Centre de gestion et CNFPT	22 932,10 €	25 885,77 €	27 000,00 €	33 573,85 €			
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 203,57 €	3 496,69 €	3 600,00 €	4 353,45 €			
64111	Rémunération personnel titulaire	745 341,69 €	822 946,94 €	850 000,00 €	931 607,80 €			
64112	SFT et indemnité de résidence	12 114,56 €	5 601,42 €	8 700,00 €	9 029,78 €			
64113	Personnel titulaire NBI		6 622,31 €	6 700,00 €	7 642,09 €			
6411B	Autres indemnités	142 770,69 €	159 286,87 €	185 000,00 €	188 789,14 €			
64131	Rémunération personnel non titulaire	263 284,81 €	271 088,14 €	321 860,00 €	493 288,14 €			
64132	Personnel non titulaire - SFT et Ind.	- €	6 875,18 €	7 700,00 €	10 403,84 €			
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation		1 300,00 €					
64138	Personnel non titulaire - primes et autres Ind.		57 866,82 €	64 500,00 €	111 422,28 €			
64168	autres emplois d'insertion	7 486,34 €	- €	- €	- €			
64171	Rémunération apprentis	16 103,92 €	- €	17 000,00 €	15 000,00 €			
64172	Apprentis - indemnité inflation		16 016,15 €		4 514,98 €			
6451	Cotisation URSSAF	209 334,48 €	100,00 €	245 000,00 €	310 494,26 €			
6453	Cotisation caisses de retraite	234 638,99 €	230 243,00 €	285 000,00 €	303 983,64 €			
6454	Cotisation ASSÉDIC	11 756,29 €	268 288,29 €	15 000,00 €	22 180,69 €			
6455	Assurance accidents, risques statutaires	47 816,04 €	13 620,05 €	88 000,00 €	86 889,84 €			
6456	Versement au FNC SF	1 150,09 €	65 557,08 €	1 800,00 €	2 851,00 €			
6457	Cotisations apprentis	278,55 €	1 791,00 €	440,00 €	78,98 €			
6458	Cotisation autres organismes	4 534,65 €	288,27 €	5 000,00 €	10 579,77 €			
6475	Médecine du travail, pharmacie	585,81 €	2 437,00 €	1 000,00 €	1 657,82 €			
6478	Autres charges sociales diverses	36 719,98 €	318,34 €	40 000,00 €	55 848,39 €			
648	Autres charges	14 082,70 €	30 600,01 €	15 000,00 €	14 698,87 €			
	déclaration modificative 15000€		13 426,67 €					
TOTAL CHAPITRE 012		1 856 321,36 €	2 037 959,85 €	2 200 000,00 €	2 568 676,58 €	2 764 180,00 €		
CHAP 65								
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
6512	Droits d'utilisation informatique en usage	212,01 €						
6518	Redevance pour concessions, brevets, licences	€						
6521	Déficit des budgets annexes	127 846,43 €						
65311	Indemnités maire et adjoints	100 182,65 €	107 233,80 €	110 000,00 €	108 764,68 €			augmentation du point
65312	Frais de mission	382,00 €	1 245,49 €	2 500,00 €	- €			risant frais élus
65313	Cotisation de retraite maire et adjoints	5 444,55 €	8 325,82 €	8 500,00 €	6 944,79 €			
65314	Cotisation de sécurité sociale - part patronale	7 382,24 €	7 050,42 €	7 000,00 €	7 344,92 €			
65315	Formation des élus	1 130,00 €	4 833,54 €	5 000,00 €	1 340,45 €			
65316	Frais de représentation du maire	1 749,25 €	38,70 €	1 000,00 €	1 485,39 €			

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 073-217300292-20240320-D240315-DE

Compte budgétaire	Libellé	CA 2021 M14	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2023	CA 2023
653188	Autres frais divers (élus)	- €	200,00 €				
65325	Frais de formation (CESECE-fooc, sociale et		430,00 €				
653172	Contributions au fonds de financement de	51,34 €		100,00 €	53,54 €		
6541	Prestes sur créances incouvrables	2 181,34 €	52,24 €	2 500,00 €		2 250,00 €	
6542	Créances éteintes	197,30 €		300,00 €		300,00 €	
65861	Contribution au fonds de compensation des	68 511,57 €	55 993,28 €	60 000,00 €	100 737,28 €	103 600,00 €	SI Jeunesse + PNR Chartraine + Bois de Chailtrouze
6588	Autres contributions obligatoires		13 301,52 €	12 518,00 €			attention OM compté 2 fois au BP 23 car aussi au cptc 637
657346	Autres communes	1 013,00 €	494,00 €	2 000,00 €			
657361	Calcares des écoles	15 978,90 €	24 031,00 €	22 750,00 €	24 699,00 €		dotation scolaire = 276/élèves soit 484 élèves = 13070 € subv culturelle = 550€ / classe soit 20.550
657382	Subvention CCAS	17 853,09 €	27 710,00 €	28 000,00 €	27 710,00 €		
65737	Autres établissements publics locaux	1 000,00 €					sub association + CLAS
65746	Subventions associations	29 340,00 €	32 050,00 €	35 000,00 €	41 710,00 €	37 300,00 €	
65811	Droits d'utilisation informatique en nuage			1 100,00 €			
65818	Droits d'auteur dus à la SACEM par la commune					2 000,00 €	
65888	Autres	1,94 €	2,43 €		360 252,83 €	1 000,00 €	Contrôle TVA en 2023
CHAP 66	TOTAL CHAPITRE 65	380 407,79 €	282 981,86 €	644 179,00 €	982 042,84 €	330 785,00 €	
CHAP 66	CHARGES FINANCIERES						
66111	Intérêts des emprunts	19 448,89 €	21 016,22 €	52 000,00 €	51 427,47 €	116 000,00 €	Impact emprunt 2024
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE		- €	- €			
661121	ICNE (intérêts courus non échus charges constatées)	- 2 401,21 €	2 061,57 €	7 250,00 €		12 000,00 €	
661122	ICNE	2 061,57 €	- €	- €	6 855,37 €		
6688	Autres	11 422,22 €	- €	- €			
CHAP 014	ATTENUATION DE PRODUITS	30 651,57 €	10 984,85 €	59 250,00 €	58 382,84 €	128 000,00 €	
7381112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants				35 688,00 €		
738115	Prél. / contribution pour le recensement des entreprises		811,00 €	- €			
738116	Prélèvement au titre de l'article 65 de la loi SRU		- €	8 800,00 €	8 991,25 €	11 480,00 €	noit du 27/02
7381172	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	278,00 €	6 773,45 €	- €			
738118	Autres reversements et restitutions sur contributions directes		- €				
738221	FNIGR					8 000,00 €	
7382221	Fonds de préparation des recettes fiscales communales et intercommunales	42 007,00 €	40 705,00 €	43 200,00 €	13 826,00 €	28 000,00 €	bascullement de 6963 € de 2023
TOTAL CHAPITRE 014		42 285,00 €	48 258,45 €	60 000,00 €	88 606,25 €	47 480,00 €	

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le



ID : 073-217300292-20240320-D240315-DE

Compte budgétaire	Libellé	CA 2021 M14	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Commissaires CA 2023	Commissaires BP 2024
CHAP 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES/ SPECIFIQUES							
871B	Autres charges exceptionnelles sur opération d'investissement							
873	Annulation de litres sur exercices antérieurs	2 256,38 €	289,20 €	2 500,00 €	- €	2 500,00 €		2 500,00 €
874B	Autres subventions exceptionnelles	5 250,00 €						
878	Autres charges exceptionnelles							
	TOTAL CHAPITRE 67	7 506,38 €	289,20 €	2 500,00 €	- €	2 500,00 €		
CHAP 08	DOTATIONS PROVISIONS							
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement			108 000,00 €				
	TOTAL CHAPITRE 08	- €	- €	108 000,00 €	- €	- €		
	TOTAL DEPENSES REELLES	3 212 254,96 €	3 213 056,10 €	4 184 937,00 €	4 409 033,42 €	4 145 622,00 €		
CHAP 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
875	Valeur comptable des immobilisations	20 983,36 €						
8761	Différences sur réalisations (positives)	800,00 €	10 406,31 €					
8815	Dotations aux amortissements	303 329,75 €	26 033,49 €					
	TOTAL CHAPITRE 042	325 113,10 €	342 076,31 €	230 000,00 €	233 358,79 €	250 000,00 €		
CHAP 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT							
023	Virement à la section d'investissement	- €		1 329 405,15 €		1 669 612,90 €		1 669 612,90 €
	TOTAL CHAPITRE 023	- €	278 516,31 €	1 329 405,15 €	- €	1 669 612,90 €		1 669 612,90 €
022	Depenses imprévues							
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	14 082,00 €	278 516,31 €	1 329 405,15 €	233 358,79 €	1 919 612,90 €		1 919 612,90 €
	Total Dépenses de Fonctionnement	3 051 550,05 €	3 491 672,41 €	5 724 332,15 €	4 642 392,21 €	6 265 434,90 €		

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le



ID : 073-217300292-20240320-D240315-DE

Compte budgétaire	Libellé	CA 2021 M14	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Comptes CA 2023	Comptes BP 2024
7486	Autres attributions (compensation THLV)	- €	- €	- €	- €	- €	14 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE 74		381 655,41 €	470 993,03 €	533 300,00 €	651 273,51 €	536 880,00 €		compensation THLV (matil SGC)
CHAP 75	REVENUS DES IMMEUBLES							
752	Revenu des immeubles	72 607,31 €	68 635,44 €	100 000,00 €	60 820,10 €	66 500,00 €		Loyers des logements : 45 000 € (8 appartements + Saison 80 n° d'appartement + meublé) / rajouter 12K€ Saison 52 n° d'appartement Malongo en 2023 = 0 / 2024 = 0 location galls = 9500 pénalités marchés
753	Droits et pénalités reçues		7 180,00 €	1 000,00 €	2 140,00 €	1 000,00 €		
756	Libéralités reçues		- €	- €	- €	- €		
75886	Gains de change sur créances et dettes non financières	32 374,30 €	- €	- €	- €	- €		
75888	Autres produits divers de gestion courante		12 144,84 €	38 400,00 €	315 572,99 €	148 000,00 €		Loyers EPFL Boulangerie + charges locales des 6 logements 5000 € + II des titulaires 115K€
CHAP 013	ATTENUATIONS DE CHARGES	104 981,61 €	87 660,08 €	139 400,00 €	378 633,03 €	215 500,00 €		
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	91 146,66 €	89 519,19 €	80 000,00 €	11 093,92 €	5 000,00 €		CPAM - non titulaire
6479	Remboursement sur autres charges sociales		6 903,00 €	5 000,00 €	25 740,00 €	30 000,00 €		chèque décaisser / participation des agents
TOTAL CHAPITRE 013		91 146,66 €	76 422,19 €	85 000,00 €	36 833,92 €	35 000,00 €		
CHAP 76	PRODUITS FINANCIERS							
761	Produits de participations				19,80 €			
7688	Autres produits financiers	9,36 €	10,80 €	- €	19,80 €	- €		
TOTAL CHAPITRE 76		9,36 €	10,80 €	- €	19,80 €	- €		
CHAP 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
7711	Dépôts et pénalités reçues	1 400,00 €						
7713	Libéralités reçues							
7716	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 919,43 €						
773	Remboursements sur avances et prêts	21 350,27 €	2 353,52 €		4 862,87 €			
775	Moratoires annulés sur exercice antérieur	21 883,35 €	36 440,00 €					
7788	Autres produits exceptionnels	14 459,00 €						
TOTAL CHAPITRE 77		70 012,05 €	38 793,52 €	- €	4 862,87 €	- €		
CHAP 78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS							
7876	Reprise sur provisions pour risques et charges	- €	- €	0	- €	0		
CHAPITRE 78								
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 945 823,64 €	4 088 983,30 €	4 566 200,00 €	5 164 863,03 €	4 631 438,00 €		
CHAP 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
7611	Reprise sur amortissement et provisions	112 774,00 €						
722	Immobilisations corporelles							
75889	Autres produits divers de gestion courante							
7781	Différences sur réalisations (positives) transférées en section d'investissement							
CHAPITRE 042		112 774,00 €	- €	345 863,00 €	345 863,00 €	- €		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		4 058 596,64 €	4 079 983,30 €	4 912 063,00 €	5 510 726,03 €	4 631 438,00 €		
1002	Excédent de fonctionnement reporté	740 203,60 €	607 410,69 €	806 669,15 €	806 669,15 €	806 669,15 €		
	Solde section de fonctionnement	1 247 550,10 €	1 210 623,78 €	- 5 900,00 €	806 353,02 €	- €		

Compte budgétaire	Libellé	CA 2021 M14	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Compte budgétaire 2031	Libellé	CA 2021	CA 2022				
	Frais d'études		2 484,00 €	- €			
2033	Frais d'insertion		2 516,18 €	1 794,00 €	1 794,00 €		
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, procédés, droits et valeurs liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre			- €			
202	Immobilisations	- €	5 000,18 €	1 794,00 €	1 794,00 €		
Chap 20	Autres organismes						
204185	Subvention d'équipement à caractère de droit privé - Mobilier et équipements	8 200,00 €	26 400,00 €				
20421	Subventions d'équipement versées	6 200,00 €	28 400,00 €	- €	- €		
2041512	Opération 11 - Groupe scolaire Concorde	25 310,81 €	3 412,70 €				
Chap 204	Opération 12 - Bibliothèque	4 974,09 €	2 440,81 €	2 000,00 €	798,90 €		
	Opération 13 - Mais	9 094,63 €	4 808,76 €				
	Opération 14 - Equipement et matériel des services techniques	40 985,71 €	62 708,81 €				
	Opération 15 - Opérations et réserves	19 039,65 €	15 907,07 €				
	Opération 16 - Salles polyvalentes	19 661,92 €	29 306,24 €				
	Opération 18 - Matchs du stade	39 343,10 €	15 071,78 €				
	Opération 22 - Voies diverses	48 919,40 €	25 883,58 €				
	Opération 34 - Cimetières	€	1 212,00 €				
	Opération 43 - Foyer Hubert Constantin	16 233,28 €	14 729,94 €				
	Opération 47 - Aménagement aires de jeux	€	- €				
	Opération 48 - Ateliers municipaux	4 592,00 €	1 213,20 €				
	Opération 50 - Bâtiments divers	19 508,19 €	26 471,34 €				
	Opération 51 - Equipements sportifs et de loisirs	143 817,98 €	300 010,40 €		10 552,50 €		
	Opération 53 - Eglise	€	14,594 €		9 371,03 €		
	Opération 56 - Groupe scolaire de l'Albanie	86 827,85 €	215,39 €				
	Opération 57 - Eclairage public	€	12 726,00 €		6 150,00 €		
	Opération 58 - Restaurant scolaire de la Concorde	40 465,80 €	€				
	Opération 61 - Signalisation informatique	€	- €				
	Opération 63 - Réhabilitation bâtiment Chantal Mauduit	15 885,88 €	34 026,10 €		4 842,00 €		
	Opération 64 - Galerie de la Chanreuse	11 904,00 €	€				
	Opération 67 - Vidéocaméras	10 377,73 €	717,84 €				
	Opération 68 - Jardins partagés	17 815,75 €	32 625,05 €				
	Opération 69 - Marché	- €	2 601,36 €				
	Opération 70 - Végétalisation de la commune	12 060,47 €	- €				
	Opération 71 - Mobilites douces	- €	5 371,84 €				
	Opération 72 - Tiers lieu	3 728,00 €	€				
	Opération 73 - Equipements informatiques et numériques	2 802,82 €	49 816,29 €		1 739,94 €		
	Opération 74 - Aménagement des espaces publics	1 123,20 €	162 354,10 €				
	Opération 76 - Renovation des groupes scolaires	157 333,14 €	594 258,48 €		146 192,23 €		
	Opération 78 - Monument aux morts	40 280,92 €	€				
	Opération 77 - Participation extension réseaux électriques	- €	2 484,00 €				
	Opération 78 - Reconstruction groupe scolaire Albanie	€	8 480,40 €				
202301	Bâtiments et patrimoine			252 550,00 €	198 905,81 €		21 500,00 €

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le



ID : 073-217300292-20240320-D240315-DE

Compte budgétaire	Libellé	CA 2021 M14	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2023	CA 2023	CA 2023
202302	Equipements			330 266 00 €	103 477 80 €		368 000 00 €	
202303	Groupes scolaires			18 500 00 €	16 841 84 €		5 000 00 €	
202304	Mobiliers d'office			12 000 00 €	5 730 83 €		11 500 00 €	
202305	Opérations Doubs			1 037 000 00 €	420 810 58 €		1 971 876 00 €	
202306	Réhabilitations immobilières			1 174 000 00 €	266 726 61 €		1 450 000 00 €	
202307	Tiers Lieu			8 000 00 €	- €		60 000 00 €	
202308	Urbanisme et Foncier			89 040 00 €	89 040 00 €		75 000 00 €	
202309	Véhicules, Matériel et Jardins			51 200 00 €	23 895 01 €		5 000 00 €	
202310	Voies, aménagements urbains			84 700 00 €	83 635 48 €		459 000 00 €	
202311	Eau, air Climat			54 000 00 €	6 232 41 €		40 000 00 €	
	Opérations individualisées	602 053 12 €	1 408 866 46 €	3 123 946 00 €	1 406 559 95 €		6 368 676 00 €	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers				196 61 €			
2312	Agencements et aménagements de terrain		26 904 00 €					
2313	Immobilisations en cours : constructions							
2158	Immobilisations en cours : installations, matériels et outillages techniques	10 827,34 €						
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles							
Chap 21 ET 23	Immobilisations	10 927 34 €	26 904 00 €		196 61 €			
	Total des dépenses d'équipement	819 180,46 €	1 462 270,46 €	3 123 740,00 €	1 408 547,59 €		6 368 676,00 €	
10226	Taxe d'aménagement	300,25 €	30 088,29 €					
10222	FCTVA		100 797,00 €					
1068	Exécédent de fonctionnement capitalisés	25 211,29 €						
Chap 10	Dotation, fonds et subventions	25 801,54 €	139 885,29 €					
1328	Autres subventions							
1641	Remboursement capital des emprunts	240 782,96 €	145 493,02 €	230 000,00 €	229 781,88 €		296 000,00 €	
185	Dépôts et cautionnements	844,04 €						
Chap 16	Remboursement emprunts	241 427,60 €	145 493,02 €	230 000,00 €	229 781,88 €		296 000,00 €	
21638	Créances sur autres établissements publics	17 098,52 €	17 098,52 €				9 600 00 €	Annuité EPFL 2022 (41)K (K)
Chap 27	Autres immobilisations	17 098,52 €	17 098,52 €	436 000,00 €	428 849,57 €		9 600 00 €	Surcharge EPFL Route d'Apremont
O20	Dépenses imprévues							
	Total des dépenses financières	284 125,66 €	302 474,63 €	666 000,00 €	658 611,26 €		305 600 00 €	
Chap 45	Comptabilité distincte							
	Total des dépenses réelles	1 103 906,13 €	1 764 745,29 €	3 791 740,00 €	2 067 168,81 €		6 672 276,00 €	
2128040	Pièces, valeurs, titres, actions, obligations, autres valeurs mobilières							
2128040	Autres agencements et aménagements de terrain							
21311040	Hôtel de ville							
2145040	Construction pour soi d'habitat	112 774,00 €						
2157040	Voies							
2158040	Equipements de voirie			345 863,00 €	345 863,00 €			
2158040	Travaux en cours - installations, matériels et outillages techniques							
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 774,00 €						
204412041	Subvention d'équipement à personnes de droit public (opération d'ordre)							
2051041	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits de valeur ajoutée, droits de propriété intellectuelle							
2112041	Terrains de voirie							
2113041	Terrains aménagés autres que voiries							
2115041	Terrains bâtis							
2116041	Autres terrains							
2121041	Plantations arbres et arbustes							

Regul TVA Centre Bourg (on Jordec)

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le



ID : 073-217300292-20240320-D240315-DE

Compte budgétaire	Libellé	CA 2021 M14	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Commentaire (A. 2023)	Commentaire (BP 2023)
RECETTES D'INVESTISSEMENT								
Compte	Libellé	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024		
1311	Subvention Etat	73 902,00 €	1 290,00 €	165 000,00 €	28 720,86 €	297 000,00 €	Fond Vert / DETR par tranche	
1322	Subvention région	45 000,00 €	15 000,00 €					
1313	Subvention département	97 745,00 €	43 988,00 €		38 783,00 €	80 000,00 €	FDEC : 40%	
13251	Subventions GFP de rattachement	4 000,00 €			44 764,00 €	60 000,00 €		
1328	Autres subventions	10 472,87 €	3 237,41 €			11 536,00 €	CAF FME aménagement jeux créche	
1342	Amendes de police							
13461	Fonds équip. non amori. - Dot. équipement		100 000,00 €					
1348	Intérêts rattachés à l'équipement non transférable							
21318	Subventions d'investissement	231 119,87 €	163 515,41 €	165 000,00 €	110 297,86 €	448 536,00 €		
21318	Autres bâtiments publics	10 927,34 €						
21334	Revenus d'electrification				3 234,00 €			
Chap 21	Immobilisations corporelles	10 927,34 €						
20422	Total recettes d'équipement	242 047,21 €	163 515,41 €	165 000,00 €	113 531,86 €	448 536,00 €		
Chap 204	Subventions d'équipement					1 641 000,00 €		
1641	Emprunts et dettes assimilées	11 422,22 €						
165	Dépôts et cautionnements							
Chap 16	Emprunts et dettes					800,00 €		
10222	FOCTVA	11 422,22 €						
10228	Taxe d'aménagement	181 141,21 €	100 787,00 €	435 000,00 €	545 047,58 €	282 000,00 €		
10228	Rapatrie sur autres fonds	29 621,86 €	38 088,29 €	40 000,00 €	82 012,33 €	50 000,00 €		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés							
Chap 10	Dotation, fonds et créances sur transfert de droits à réduction de TVA	210 763,07 €	136 885,29 €	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €	312 000,00 €		
2762	Autres créances immobilisées	227 265,78 €						
27638	Autres créances immobilisées							
Chap 27	Autres immobilisations	227 265,78 €						
024	Produits des cessions d'immobilisations							
Chap 024	Produits des cessions d'immobilisations							
Total recettes financières		449 451,07 €	139 885,29 €	1 575 000,00 €	1 728 759,83 €	4 380 000,00 €		
Total recettes réelles		691 498,28 €	303 400,70 €	1 740 000,00 €	1 842 291,69 €	4 828 536,00 €		
Compte	Libellé	CA 2021 M14	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024		
192040	Plus ou moins valeur sur cession	900,00 €	26 033,69 €					
2111040	Terreins nus	9 000,00 €	10 408,31 €					
21571040	Matériel roulant voirie							
2131640	Equipements cinématographiques	11 983,35 €						
2158040	Autres installations, matériel et outillage techniques							
2802040	Amortissement Frais d'étude PLU	5 828,00 €	6 573,20 €		766,67 €			
28031040	Amortissement Frais d'études				6 571,84 €			
2804112	Amortissement Subventions d'équipement versées - communes membre du GFP	28 800,52 €	28 800,52 €		28 800,52 €			
28041512040	Amortissement Subventions d'équipement versées - communes membre du GFP	6 718,55 €	6 718,55 €		6 718,55 €			
28041513040	Amortissement Subventions d'équipement versées - SPIC	13 333,33 €	13 333,33 €		13 333,33 €			
2804158240	Amortissement Subventions d'équipement versées - biens mobiliers, matériels et études							

Compte budgétaire	Libellés	CA 2021 M14	CA 2022	8P 2023	CA 2023	8P 2023	CA 2023	8P 2023	CA 2023
280421040	Amortissement Subventions d'équipement versées - Personnes de droit privé		4 102,87 €		6 480,00 €				
2804412040	Amortissement Subventions d'équipement en nature - bâtiments et installations	352,80 €							
28050040	Amortissements, Concessions et droits similaires, brevets, licences		712,40 €	230 000,00 €	1 920,46 €				250 000,00 €
28121040	Amortissement plantation	1 285,00 €	2 471,05 €		2 471,75 €				
28128040	Amortissement Autres agencements et aménagements de terrains		77,13 €		462,80 €				
281311									
281312									
281316									
281318									
281318040	Amort. constructions autres bâtiments		134,90 €						
281321040	Amortissement Immeubles de rapport	4 085,70 €	4 085,70 €		4 065,70 €				
28145040	Amortissement Construction sol d'autrui								
2815738040	Amortissement Autres matériels et outillage	2 122,20 €	2 180,76 €						
28152040	Amortissements installations de voirie				59,85 €				
28157					1 154,76 €				
28158040	Amortissement Autres installations, matériel et outillages techniques	31 354,94 €	48 981,07 €						
28181040	Amortissement installations générales	113 364,00 €	590,00 €						
281828040	Amortissement Matériel transporté	40 185,00 €	45 375,87 €		591,84 €				
281831040	Amortissement Matériel de bureau et matériel informatique		6 932,52 €		9 452,16 €				
281838040	Amortissement Matériel de bureau et matériel informatique autres	14 006,87 €	14 321,14 €		11 887,70 €				
281841040	Amortissement mobilier scolaire		6 401,79 €						
281848040	Amortissement Mobilier autres	25 596,58 €	18 588,04 €		3 137,20 €				
28185040	Amortissement autres divers	18 358,46 €	31 735,70 €		18 17,69 €				
Chap 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	325 213,10 €	278 516,31 €	230 000,00 €	233 358,79 €				250 000,00 €
1328041	Autres subventions								
202041	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre								
2031041	Frais d'étude								
2145041	Construction sol autre installation générale	348 113,58 €							
2121041	Plantations d'arbres et d'arbustes								
2153041	Réseaux d'assainissement								
2158041	Autres installations, matériel et outillage technique								
2315041	Travaux en cour - installations								
Chap 041	Opérations pastorales	348 113,58 €							
021	Virement de la section de fonctionnement								
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre section			1 329 405,15 €					
	Touti montés d'ordre	673 326,68 €	278 516,31 €	1 329 405,15 €	233 358,79 €				
	TOTAL DES RECETTES	1 304 654,96 €	307 937,07 €	3 290 405,15 €	2 078 650,20 €				
001	Solde excédentaires de la section d'investissement	1 044 025,39 €	844 658,65 €	1 639 988,42 €					
	Reste à réaliser			133 350,00 €					
				3 459 376,57 €	3 459 376,57 €				
	Saldo section d'investissement	844 658,65 €	338 171,63 €	1 122 12,57 €	317 371,53 €				1 050 057,65 €

Le 20 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

25 Présents : A. BOIX-NEVEU - F. MAUDUIT - D. GODDARD - JP. COUDURIER – MN. GERFAUD-VALENTIN – JC. BERNARD – M. LE CHENE – P. DUPUIS – N. LAURENT – A. MAENNER – K. MAUVILLY-GRATON – J. PEROT - JM. PRINCE – Y. ROTA-BULO - B. MOLLARD – MN. PICHAT – S. SELLER! - N. PRIME – D. DUBONNET Y. FETAZ – G. MONGELLAZ - AN. THIEBAUD - B. DE RIVAZ – N. LAUMONNIER – P. MAULET

2 Excusés :

G. MUGNIERY donne pouvoir à JP. COUDURIER
JP TISSINIE donne pouvoir à J. PEROT

OBJET :
Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement

Monsieur Jean-Claude BERNARD a été désigné secrétaire de séance.

VU les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement, VU l'article L.263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de paiement avant le vote du budget ; VU l'instruction comptable M57,

En exercice 27

Présents : 25

Excusés 2

Absents : 0

Monsieur Princé informe le conseil municipal qu'en application de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, et par délibération n° D 21-03-26 en date du 17 mars 2021, le Conseil Municipal, a procédé à la création d'Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement.

Par délibération n° D 22-03-14, une nouvelle Autorisation de Programmes a été créée relativement à la restructuration du groupe scolaire Albanne.

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Les crédits de paiement non consommés sont, soit annulés, soit répartis sur les exercices suivants en fonction de l'évolution du calendrier de réalisation de l'opération et/ou de l'évolution de son coût.

Il convient à présent d'actualiser les crédits de paiements annuels de la manière suivante :

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Maire,

Publié et transmis en
Préfecture le

Codification interne	DEPENSES PPI (en K€)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2021-2026
AP_2021_01	VEGETALISATION MARAICHAGE ET JARDINS PARTAGES	30	95	24	5	114	63	331
AP_2021_02	GROUPES SCOLAIRES	157	681	20	5	32	159	1 054
AP_2021_03	MOBILITES DOUCES	0	309	6	11,5	340,5	188	855
AP_2021_04	RENOVATION ENERGETIQUE/ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS (HORS ECOLES)	95	470	160	1 450	596	545,5	3 316,5
AP_2021_05	TIERS LIEU CULTUREL	4	0	0	60	0	100	164
AP_2022_06	RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE ALBANNE	-	30	345	3 872	1 923	0	6170

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour et 0 voix contre (T. LETAZ, A.C THIEBAUD, D. DUBONNET, B. DE RIVAZ, G. MONGELLAZ) :

- **ADOpte l'actualisation des Crédits de Paiement (CP) et des Autorisations de Programme (AP), tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus.**

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude BERNARD



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Arthur BOIX--NEVEU



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
de
SAVOIE

ARRONDISSEMENT
de
CHAMBERY

CANTON
de
LA RAVOIRE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations
n° D 24-03-17

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 073-217300292-20240320-D240317-DE

Le 20 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ

dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

25 Présents : A. BOIX-NEVEU - F. MAUDUIT - D. GODDARD - JP. COUDURIER – MN. GERFAUD-VALENTIN – JC. BERNARD – M. LE CHENE – P. DUPUIS – N. LAURENT – A. MAENNER – K. MAUVILLY-GRATON – J. PEROT - JM. PRINCE – Y. ROTA-BULO - B. MOLLARD – MN. PICHAT – S. SELLERI - N. PRIME – D. DUBONNET Y. FETAZ – G. MONGELLAZ - AN. THIEBAUD - B. DE RIVAZ – N. LAUMONNIER – P. MAULET

2 Excusés :

G. MUGNIERY donne pouvoir à JP. COUDURIER

JP TISSINIE donne pouvoir à J. PEROT

OBJET :
**Vote des taux des
impôts directs locaux
2024**

Monsieur Jean-Claude BERNARD a été désigné secrétaire de séance.

En exercice 27

Présents : 25

Excusés 2

Absents : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, VU les commissions des finances du 05 février et du 07 mars 2024,

Monsieur Princé présente au conseil municipal l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il est proposé de maintenir les taux des taxes locales en application, comme suit :

- taxe d'habitation : 11.48 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.11 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 73.74 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :**
 - **taxe d'habitation : 11.48 %**
 - **taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.11 %**
 - **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 73.74 %**

- **CHARGE Monsieur le Maire :**
 - **de notifier cette décision aux services préfectoraux,**
 - **de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.**

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Maire,

Publié et transmis en
Préfecture le :

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude BERNARD



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Arthur BOIX-NEVEU

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
de
SAVOIE

ARRONDISSEMENT
de
CHAMBERY

CANTON
de
LA RAVOIRE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations

n° D 24-03-18

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 073-217300292-20240320-D240318-DE

Le 20 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ

dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

25 Présents : A. BOIX-NEVEU - F. MAUDUIT - D. GODDARD - JP. COUDURIER – MN. GERFAUD-VALENTIN – JC. BERNARD – M. LE CHENE – P. DUPUIS – N. LAURENT – A. MAENNER – K. MAUVILLY-GRATON – J. PEROT - JM. PRINCE – Y. ROTA-BULO - B. MOLLARD – MN. PICHAT – S. SELLERI - N. PRIME – D. DUBONNET Y. FETAZ – G. MONGELLAZ - AN. THIEBAUD - B. DE RIVAZ – N. LAUMONNIER – P. MAULET

2 Excusés :

G. MUGNIERY donne pouvoir à JP. COUDURIER

JP TISSINIE donne pouvoir à J. PEROT

OBJET :
**Pouvoirs délégués
au maire
Ajout de la délégation
n° 3**

Monsieur Jean-Claude BERNARD a été désigné secrétaire de séance.

Vu la délibération du 28 juin 2023 relative à la délégation de pouvoirs au Maire modifiant la délibération du 27 juillet 2020.

En exercice 27

Présents : 25

Excusés 2

Absents : 0

Monsieur le maire rappelle aux élus les possibilités offertes par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses attributions.

Considérant l'utilité de la délégation n° 3 «de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures de risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires» en vue de consulter des établissements bancaires et contracter des emprunts.

Monsieur le maire propose de modifier la délibération relative à la délégation de pouvoirs au Maire pour la durée du mandat en date du 27 juillet 2020, en ajoutant la délégation n° 3 mentionnée ci-dessus.

La commune mène une politique ambitieuse de rénovation des bâtiments communaux (groupe scolaire Albanne et maison du Stade) et de rénovation énergétique de l'éclairage public dans le cadre de sa Programmation Pluriannuelle d'Investissement.

Pour pouvoir financer ces projets de grande ampleur, la collectivité souhaite contracter des emprunts à hauteur de quatre-millions-soixante-huit-mille euros (4 068 000 €) inscrits dans le budget de l'année 2024.

Le Maire,

Les services de la commune ont approché plusieurs banques dont la Banque des Territoires qui propose aux collectivités des emprunts bonifiés pour les projets de rénovation énergétique (prêt « Intracting » dont les montants sont liés aux économies dégagées par la rénovation énergétique) et de rénovation de groupes scolaires (dispositif « EduPrêt »).

Publié et transmis en
Préfecture le

Les demandes de financement actuellement entreprises auprès de la Banque des Territoires, concernent un montage de prêts dont les caractéristiques sont les suivantes :

.../...

Financement 1 : Intracting Eclairage Public

- Montant : 650 000 euros (six-cent-cinquante-mille euros)
- Taux fixe : 2.96 %
- Commission d'instruction : 0.06 % du montant emprunté
- Amortissement : échéance constante
- Durée : 13 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle

Financement 2 : Intracting Bâtiment (Albanne et Maison du Stade)

- Montant : 218 000 euros (deux-cent-dix-huit-mille euros)
- Taux fixe : 1.92 %
- Commission d'instruction : 0.06 % du montant emprunté
- Amortissement : échéance constante
- Durée : 13 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle

Financement 3 : EduPrêt

- Montant : 2 500 000 euros (deux-millions-cinq-cent-mille euros)
- Taux variable : Livret A + 0.4 %
- Amortissement : capital constant
- Durée : 35 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle

Financement 4 : EduPrêt

- Montant : 700 000 euros (sept-cent-mille euros)
- Taux variable : Livret A + 0.4 %
- Amortissement : capital constant
- Durée : 20 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle

Néanmoins, dans les prochaines semaines, la commune va continuer les consultations auprès d'autres établissements bancaires, afin d'obtenir les meilleures conditions de financement pour ces projets. Les prêts retenus ne devront pas excéder le montant inscrit au budget 2024, soit 4 068 000 € et disposer d'un taux d'intérêt maximum de Livret A + 0,4%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix pour et 5 voix contre (Y. FETAZ, A.C THIEBAUD, D. DUBONNET, B. DE RIVAZ, G. MONGELLAZ) :

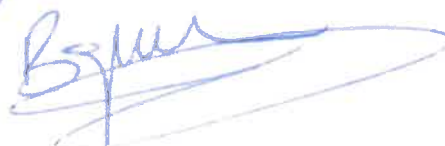
- **DELEGUE à Monsieur le Maire et par subdélégation aux adjoints pour la durée du mandat, le pouvoir suivant (numéroté en référence à l'article ci-dessus) :**

Pouvoir n° 3 « De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires »

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude BERNARD



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Arthur BOIX-NEVEU





ANNEXE délibération n° D24-03-18

Délégations à M. le Maire et par subdélégation aux adjoints pour la durée du mandat, des pouvoirs suivants :

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au « a » de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer, à cet effet, les actes nécessaires.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 70 000 € HT ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les procédures contentieuses devant les juridictions administratives et les juridictions judiciaires tant civiles que pénales, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € par accident ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.